



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

OCIRT
Inspection du travail
Case postale 1255
1211 Genève 26 La Praille

Monsieur Yves Mugny
Syndicat SYNA
Rue Caroline 24
1227 Les Acacias

N/réf. :
V/réf. : EC/sl

Genève, le 19.07.07

Concerne : Pétition - EMS Le Léman

Monsieur,

J'ai bien reçu la copie de la pétition adressée au Directeur et au Président de l'association d'exploitation de l'Etablissement médico-social Le Léman, signée par 14 employés de la résidence, concernant le licenciement de Mme Bouget, animatrice.

Je reste à votre disposition et vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Elisabeth Conne-Perréard
Médecin inspectrice du travail

RESIDENCE LE LEMAN

Etablissement Médico – Social Vézenaz

DIRECTION

SYNA
Syndicat interprofessionnel
M. Yves Mugny
Rue Caroline 24
1227 Carouge

Envoi par fax et par courrier

Vézenaz, le 16 juillet 2007

Concerne : Marguerite Bouget

Monsieur,

Votre courrier du 2 juillet nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Nous regrettons le contenu de votre lettre et ne pouvons malheureusement que contester l'intégralité de vos arguties.

Vous pouvez prendre note que nous persistons dans la teneur de nos précédents plis.
Le travail de Madame Bouget ne nous donne pas satisfaction pour les motifs qui ont largement été développés précédemment oralement et par écrit.

En ce qui concerne l'élection de Madame Bouget, celle-ci daterait sauf erreur de 2005 et serait donc **antérieure à l'entrée en fonction du soussigné.**

Votre membre n'a jamais émis le moindre reproche à l'égard de ce dernier quand à l'exercice de son activité syndicale, et pour cause cette activité a toujours été admise par notre Direction. Vous l'avez même personnellement remerciée pour sa collaboration lors de l'initiative 25.

C'est le lieu de préciser que Madame Bouget n'est pas une représentante élue par le personnel de notre EMS.

Le lien que vous persistez à tenter de créer entre la fonction de représentante et le licenciement de Madame Bouget pour recourir à tort à l'article 336 CO est non seulement dénué de toute pertinence mais constitue, pour reprendre votre terminologie, une « contrevérité » que nous sommes contraints de contester une nouvelle fois avec vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Bertrand Streiff
Directeur

SYNA Syndicat Interprofessionnel
Monsieur Ives Mugny
24, rue Caroline
Case postale 1512
1227 Carouge

Vésenaz, le 12 juillet 2007

Envoi par fax et par courrier

Concerne : Madame Marguerite Bouget

Monsieur,

Votre courrier du 6 juillet m'est communiqué par les soins de mon secrétariat sur mon lieu de villégiature.

Je prends bonne note que des employés de l'établissement que je dirige auraient « lancé » une pétition visant l'annulation du congé signifié à Madame Bouget. J'en suis d'autant plus étonné que lorsque j'ai informé le personnel de ce congé, aucun employé n'a déclaré en être « choqué ».

J'attends la communication de la pétition que j'examinerai avec ma meilleure attention. Je vous laisse le soin de m'adresser ce document par courrier.

De retour de vacances le 16 juillet, je n'aurai en effet pas le temps de vous recevoir ce jour-là. Je ne manquerai en revanche pas de revenir vers vous à ce propos, si je le juge nécessaire, après avoir pris connaissance des revendications des employés que vous représentez.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour Bertrand Streiff - *Directeur*
(absent mais qui a dicté la présente)

Marcelo Pais - *Adjoint Administratif*



Copie à ASI, à SIT et à SSP

ASSOCIATION POUR L'EXPLOITATION
DE L'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
LE LEMAN,
SISE AU 30, ROUTE D'HERMANCE A VESENAZ
Appelée par commodité: **A.P.E.E.L**

SIT
16 rue des Chaudronniers
CP 2387
1211 GENEVE 3

A l'att. De Mr Julien Dubouchet.

Carouge, le 9 juillet 2007

Concerne : Mme Marguerite Bouget

Monsieur le Secrétaire,

J'accuse réception de votre courrier du 06 juillet 2007 reçu le 09 juillet, et à la lecture de son contenu vous m'invitez à participer à une réception émanant de votre initiative et permettant aux participants de prendre connaissance de votre argumentaire de l'affaire citée sous rubrique.

Vous connaissez parfaitement le *cahier des charges* du Président de l'association, et de surcroît celui du directeur en fonction.

For de ce qui précède, le soussigné vous informe que l'établissement est sous la direction de Mr Bertrand Streiff, et que ce dernier agit dans le cadre de la mission qui lui est imposée ; c'est pour cette raison qu'il sera seul à vous recevoir en ayant préalablement convenu de l'heure et du lieu.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Tobler



SYNA
ATTN : M. YVES MUGNY
Rue Caroline 24
1227 Carouge

Nos réf : BS

Envoi par Fax et par courrier

Vézenaz, le 26 juin 2007

Concerne : Madame Marguerite BOUGET

Monsieur,

La présente faite suite à notre réunion de ce jour avec Madame Bouget. En votre présence et celle de Me Bersier, j'ai informé votre membre de notre décision de mettre un terme à son contrat de travail pour le 30 octobre 2007, soit moyennant un délai prolongé d'un mois compte tenu des vacances programmées par Madame Bouget dès le 6 juillet.

Vous trouverez en annexe la copie de la lettre de licenciement que votre membre a refusé de prendre ce jour et que nous lui adressons, conformément à la CCT par pli recommandé aujourd'hui.

Je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bertrand Streiff
Directeur

Annexe mentionnée

Par LSI et en mains propres

Madame Marguerite BOUGET
Chemin Victor Duret, 14
1213 ONEX

Nos réf. : BS

Vézenaz, le 26 juin 2007

Madame,

La présente fait suite à nos divers entretiens et correspondance. Il en ressort principalement les éléments suivants : nos relations professionnelles sont largement entachées par une perte de confiance réciproque, malgré mes efforts la communication entre nous n'a pas pu s'instaurer et nos conceptions de votre fonction d'animatrice sont divergentes.

Il m'est ainsi apparu que vous prenez mes souhaits concernant l'animation, que je juge insuffisante et pas assez créative, comme des reproches avancés dans le but de vous mettre à la porte ; vous avez confirmé votre position ce 15 juin 2007, malgré les deux entretiens d'ouverture manifeste à votre égard qui ont eu lieu en présence de témoins. Vous avez déclaré vous-même travailler dans un climat de défiance à mon égard, lequel influe, à mon avis, sur votre motivation quotidienne.

De fait, vous n'avez entrepris aucune démarche allant dans le sens de rejoindre les objectifs élaborés par écrit en mars et avril derniers pour le bien de nos résidents.

A ce propos j'observe que vous avez admis vous-même n'être pas assez ouverte tant vers l'intérieur que l'extérieur de notre établissement. Une bonne animation exige de vous une participation à la vie de la maison. Or vous persistez, malgré les efforts faits vers vous par la direction et le personnel, à vouloir travailler sans contact avec les autres services. Vous éprouvez toujours la même difficulté à organiser votre temps de travail.

Malgré mes demandes réitérées, je n'ai toujours pas les bilans des résidents sur leur réceptivité, leur goût pour telle ou telle animation ; de même le développement des activités collectives laisse encore largement à désirer. Tout comme pour 2006, les vacances de nos résidents pour 2007 n'ont fait l'objet d'aucune proposition concrète de votre part. Vous savez pourtant combien ces quelques jours sont appréciés.

Dans ce climat de perte de confiance, le maintien de notre collaboration n'est tout simplement plus possible. Il est constant que malgré les assurances fournies depuis plusieurs mois, vous n'avez pas saisi la perche qui vous était tendue et demeurez désinvestie, travaillant de votre propre aveu de mois en mois, pour ne pas dire de jour en jour. Vous persistez par ailleurs à juger vous-même de ce qui serait judicieux de me communiquer ou pas. Ceci n'est pas tolérable et je vous ai demandé en vain d'y remédier dès mars dernier.

RESIDENCE LE LEMAN

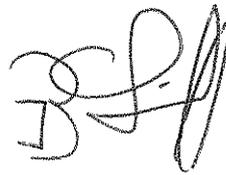
Etablissement Médico - Social Vérenaz

DIRECTION

Pour ces raisons et tous les autres motifs qui vous sont amplement connus et dont la présente n'a pas pour prétention de rendre compte exhaustivement, il me faut en conséquence prendre la décision de vous licencier avec effet au 30 octobre 2007.

Compte tenu de vos prochaines vacances, vous serez dispensée de travailler dès le 6 juillet 2007.

Veillez croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

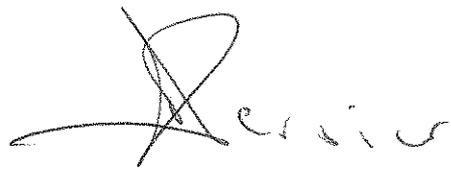


Bertrand Streiff

Lettre remise en « mains propres » le 26 juin 2007

Marguerite Bouget

Refus de prendre le courrier
en présence de M. Tugny :

 26 juin 2007

RESIDENCE LE LEMAN

Etablissement Médico – Social Vésenaz

DIRECTION

Syndicat Interprofessionnel
A l'attention de M. Yves Mugny
24, rue Caroline
1227 Carouge

Envoi par fax et par courrier

Vésenaz, le 22 mai 2007

Concerne : Madame Marguerite Bouget

Monsieur,

Votre courrier du 11 mai m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Il n'est pas dans mon intention d'entrer dans votre polémique tant il est évident que vos arguties ne tendent encore et toujours qu'à un seul but, construire l'application d'un congé abusif aux termes de l'article 336 CO.

Il me faut en revanche contester l'intégralité de votre courrier dont je ne puis, une nouvelle fois, que regretter la teneur.

Ne vous en déplaise, sans que cela signifie faire pression ou violer la personnalité de l'employée ou sa garantie syndicale, un employeur a encore le droit de dire à son employée qu'il n'est pas satisfait de ses services. Dans le cas de Madame Bouget les motifs de l'insatisfaction sont parfaitement connus des parties. Depuis lors votre membre ne cesse de nous menacer d'une procédure pour congé abusif et tente donc de se soustraire à ses obligations en se retranchant sous l'article 336 CO, notamment lettre b) dudit article, en construisant de toutes pièces, par des courriers adressés à son employeur, un état de fait dont il serait facile, cas échéant, de démontrer l'inexistence.

Une telle démarche est tout à fait inacceptable.

Je le répète, mon but exclusif est d'améliorer une animation insuffisante en collaboration avec une animatrice motivée, à l'écoute des souhaits de la direction, notamment. Le bien des résidents est l'un de mes objectifs premier. Il doit se réaliser non seulement au niveau des soins et de l'intendance, mais aussi au niveau de l'animation. Force est de constater que sur ce plan, aucun progrès n'est enregistré.

Vous voudrez bien contacter mon secrétariat à l'effet de convenir d'un rendez-vous le 25 mai 2007 à L'EMS.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Bertrand Streiff

Tél : 022 722 19 20 – Fax : 022 722 19 30
b.streiff@residenceleleman.ch

SYNA GENEVE
Syndicat Interprofessionnel
Monsieur Yves Mugny
24 rue Caroline
1227 Carouge

Vésenaz, le 10 mai 2007

Concerne : Madame Marguerite BOUGET

Monsieur,

Votre courrier du 3 mai m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Les activités d'animation de Madame Bouget sont insuffisantes et les raisons de cette insatisfaction ont déjà été abordées plusieurs fois, notamment en votre présence.

Depuis de nombreux mois cette insatisfaction a été communiquée à Madame Bouget à l'égard de laquelle j'ai fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension. Si mon intention avait été de congédier Madame Bouget, Les motifs pour se faire me l'auraient permis depuis longtemps.

Je constate avec regret que le dialogue que j'ai souhaité instaurer avec Madame Bouget ne s'installe pas. Au contraire, cette dernière juge opportun, plutôt que de s'exprimer devant moi, de m'adresser des courriers soit à son entête soit à celui de votre syndicat. Cela ne constitue certainement pas le meilleur moyen d'atteindre les buts et les objectifs qu'il m'appartient de définir.

En conséquence, je persiste intégralement dans la teneur de mon courrier du 28 mars 2007. Comme convenu avant votre pli un nouveau rendez-vous aura lieu avec Madame Bouget.

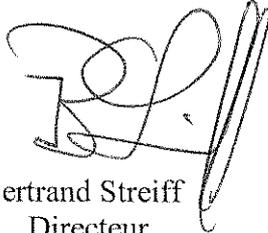
Compte tenu de l'ambiance et des dénégations de Madame Bouget, de son refus manifeste de collaborer et de dialoguer, vous comprendrez que cette réunion ait lieu tant en votre présence que celle du conseil que je ne manquerai pas de consulter, compte tenu de votre courrier de mise en demeure.

Croyez bien que je regrette que votre membre feigne de ne pas comprendre le but de mes démarches, se croyant à tort ou par une opportunité juridique visée par une démarche de licenciement. Je n'en suis pas dupe.

Ainsi que je l'ai dit et que je persiste à l'écrire aujourd'hui, l'animation assurée dans l'établissement que je dirige est insuffisante. Elle est très largement en-dessous de celle qui existe dans la plupart des EMS genevois. Il est de mon devoir de l'améliorer. Pour ce faire j'ai besoin de la collaboration d'une animatrice motivée et non pas d'une animatrice qui, en réponse aux reproches légitimement formulés, se retranche derrière son syndicat, se sentant personnellement attaquée.

Vous comprendrez pour conclure que l'attitude adoptée par notre collaboratrice m'interpelle et que je doive en conséquence faire réserve de tous les droits de l'EMS à son encontre.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Bertrand Streiff
Directeur

EMS LE LEMAN
Bertrand Streiff
30, rte d'Hermance
1222 Vézenaz

Madame
Bouget Marguerite
30, chemin Victor Duret
1213 Onex

Vézenaz le 24 avril 2007

Madame,

Votre lettre de 5 avril 2007 m'est bien parvenue ainsi que ses annexes.

J'en ai dûment accusé réception le 17 avril dernier.

La teneur de votre courrier nécessite les précisions suivantes :

POINT 1

J'avais d'ores et déjà pris bonne note du fait que vous contestez le document remis. Ainsi que je vous l'ai indiqué la signature de ce document ne signifie nullement que vous en acceptez le contenu.

En revanche votre signature atteste de notre entretien et de la communication des objectifs que notre établissement vous a demandé d'atteindre. Force est de constater que loin de mentionner dans votre courrier les démarches entreprises pour atteindre les objectifs fixés, vous vous bornez malheureusement à dresser un bilan de votre animation en 2006.

Si le bilan avait été satisfaisant, l'évaluation en aurait tenu compte.

Ainsi qu'exposé je ne conteste pas vos activités d'animatrice mais je considère celles-ci comme insuffisantes.

Je persiste à ce propos intégralement dans les termes de notre dernier entretien et de mon rapport d'évaluation remis le 20 février 2007.

POINT 2

Je vous ai effectivement indiqué, s'agissant dudit rapport, que vous deviez remplir le même document de votre côté et que se serait aux termes de la confrontation de nos deux points de vue, oraux et écrits, que l'évaluation finale prévue sera établie.

En particulier Les objectifs fixés seront examinés au regard des démarches que vous avez entreprises pour satisfaire les exigences que j'estime minimales s'agissant de votre animation.

POINT 3

Je vous rappelle que je conteste notamment votre implication dans votre travail.

Le but de notre démarche commune n'est pas de faire un bilan sur votre activité mais bien plus de voir si vous êtes en mesure de vous remettre en cause, de vous remotiver et d'atteindre, en collaboration avec moi, les objectifs d'animation auxquelles peuvent aspirer légitimement nos résidants.

Vous me rappelez que vous effectuez divers tâches relevant de l'animation en dehors de votre temps de travail. Votre activité est partielle et vous disposez d'une aide à l'animation que je vous ai consentie. Ce problème d'organisation vous a déjà été opposé. Quant au colloque du mardi matin auquel j'avais jugé opportun de vous associer, vous ne m'avez jamais indiqué ne pas vouloir y assister au profit de votre « temps de préparation ».

En tout état vous admettez que votre fonction n'implique pas qu'une fois sortie de l'établissement vous n'avez plus à songer à nos résidants, ni à votre travail en général.

POINT 4

Je persiste dans les observations qui vous ont été faites à ce propos et qui pourront être confirmées par des tiers, si nécessaire.

Pour conclure, j'ai pris note que vous aurez prochainement ou avez eu un entretien avec votre syndicat. Je comprends parfaitement que vous souhaitez en débattre avec l'un de ses représentants.

Dans l'attente de notre prochaine réunion, recevez, Madame, mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. H.' or similar, written in a cursive style.

Bouget Marguerite
30 chemin Victor Duret
1213 Onex

Monsieur Streiff, directeur
Résidence Le Léman
30 route d'Hermance
1222 Vézenaz

Onex, le 5 avril 2007

Monsieur Streiff,

J'aimerais que soit ajoutée cette lettre à l'entretien d'évaluation car les points suivants n'y sont pas mentionnés alors qu'ils ont été acceptés ou discutés.

Le premier point est que je ne suis pas d'accord avec le contenu de votre bilan et que le fait d'avoir signé le document « Entretien d'évaluation » ne signifie pas que j'accepte votre point de vue.

Second point : Je vous ai demandé à plusieurs reprises si je devais répondre point par point aux reproches figurant dans le texte que vous m'avez remis le 20 février 2007.
À chaque fois vous m'avez répondu que cela n'était pas nécessaire et que je devais remplir le même document de mon côté.

Vous m'avez précisé que le premier document remis le 20 février n'était pas l'évaluation, mais un document de base de travail qui précisait par écrit votre position.

Or ce texte figure bel et bien intégralement dans le document final.

Je vous ai fait part de mon étonnement de le retrouver tel quel lors de notre entretien du 28 mars 2007. Vous ne m'avez pas répondu. Vous m'avez juste précisé la présentation finale avec les objectifs à atteindre, sans rediscuter de la pertinence du document.

Troisième point : Vous ne mentionnez à aucun moment que je vous ai remis plusieurs documents qui attestent de mon travail et de mon implication dans mes diverses tâches d'animatrice : organisation, gestion, conduite et transmission des activités.

Documents remis le 20 février et le 20 mars 2007.

Soit :

Bilan 2006 de l'animation

Liste des intervenants extérieurs (musique, conférences, présentations avec diaporamas)

Liste des vidéos ou des films proposés (TV)

Liste des musiques ou des textes écoutés

Liste des sorties organisées (musées, spectacles, sorties restaurant, sorties nature)

Listes des participants à ces diverses activités

Listes des résidents ayant bénéficié de promenades individuelles accompagnées (animation ou avec la bénévole)

Textes réalisés lors d'activités mémoire

Vous n'avez pas souhaité non plus joindre ni prendre les photos-montages qui font actuellement l'objet d'une exposition sur les murs de la résidence.

Je vous ai aussi rappelé que j'inscris journallement mes activités avec chaque résidant sur le DIR, à l'exception des petits contacts (salutations, discussions de couloir ou à la cafétéria...)
Je ne mentionne pas non plus les contacts avec les familles ou les proches, à de rares exceptions près.

Je vous ai cité plusieurs tâches qui relèvent de l'animation que j'effectue déjà en dehors de mes temps de travail (bibliothèque, discothèque, achat de matériel, lectures ou même programmes) J'ai même précisé que du fait des colloques du mardi matin, j'étais présente au Léman à 80 %, alors que précédemment le mardi matin était mis à ma disposition comme temps de préparation.

Quatrième point : Je vous ai également demandé de supprimer les trois remarques concernant mon travail dans le passé avec les personnes handicapées en précisant que vous n'en aviez aucunement été témoin pas plus que de mon attitude face aux personnes dont j'avais la charge à l'époque. Cela n'a pas été fait.

J'ai transmis copie du document Entretien d'évaluation à Monsieur Yves Mugny du syndicat SYNA pour le suivi du dossier. Une copie de la présente lettre lui sera également envoyée.
Une rencontre est prévue suite à laquelle un courrier vous parviendra.

Je vous prie, Monsieur Streiff de confirmer par votre signature et la date de ce jour que je vous ai bien remis ces documents et cette lettre que je vous demande de joindre à l'entretien d'évaluation.

Avec mes salutations respectueuses.

Maguy Bouget

Maguy Bouget

Date et signature :

Vésenay le 17.04.07
[Signature]

RESIDENCE LE LEMAN

Etablissement Médical - Société Vésenaz

DIRECTION

SYNA
Syndicat interprofessionnel
M. Yves Mugny
Rue Caroline 24
1227 Carouge

Envoi par fax et par courrier

Vésenaz, le 19 mars 2007

Concerne Réunion du 20 février avec Madame Marguerite Bouget

Monsieur

Pour donner suite à votre courrier du 8 mars 2007, Je vous informe que nous en resterons à ce qui à été décidé.

Lors de notre entretien nous avons parlés des activités courantes de l'EMS dans un premiers temps. Puis, j'ai remis à Madame Marguerite Bouget l'évaluation en mentionnant clairement qu'il s'agissait du reflet que je perçois de son activité dans l'établissement. Je lui ais aussi remis un exemplaire neutre à remplir pour le 20 mars 2007. Date à la quelle nous aurons l'occasion d'établir ensemble l'évaluation en tenant compte des deux partis.

En conclusion je confirme la teneur du document remis à Madame Bouget le 20 février 2007 ainsi que notre entretiens du 20 mars ou nous nous entendrons pour remplir un document commun .comme il l'a été dit.

Recevez, Monsieur mes respectueuses salutations



Bertrand Streiff
Directeur

Copie à Madame Marguerite Bouget.